

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE146441002

Accorder un contrat à Les entreprises Claude Chagnon Inc., pour le remplacement d'une conduite d'égout et d'une conduite d'eau sur la rue Dorion, du boulevard De Maisonneuve à la rue La Fontaine et sur la rue De Rouen, de la rue Dorion à la rue De Bordeaux, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 047 537,91 \$ (contrat : 2 891 037,91 \$ + incidences: 156 500 \$), taxes incluses - Appel d'offres public VMP-14-002 (1 soumissionnaire)

Rapport déposé au conseil municipal
Le 16 juin 2014

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Montréal, le 16 juin 2014

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE146441002, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Les entreprises Claude Chagnon Inc., pour le remplacement d'une conduite d'égout et d'une conduite d'eau sur la rue Dorion, du boulevard De Maisonneuve à la rue La Fontaine et sur la rue De Rouen, de la rue Dorion à la rue De Bordeaux, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 047 537,91 \$ (contrat : 2 891 037,91 \$ + incidences: 156 500 \$), taxes incluses - Appel d'offres public VMP-14-002 (1 soumissionnaire).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE146441002

Accorder un contrat à Les entreprises Claude Chagnon Inc., pour le remplacement d'une conduite d'égout et d'une conduite d'eau sur la rue Dorion, du boulevard De Maisonneuve à la rue La Fontaine et sur la rue De Rouen, de la rue Dorion à la rue De Bordeaux, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 047 537,91 \$ (contrat : 2 891 037,91 \$ + incidences: 156 500 \$), taxes incluses - Appel d'offres public VMP-14-002 (1 soumissionnaire).

À sa séance du 28 mai 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1146441002. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux supérieur à 2 M\$ présentant une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 4 juin, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE146441002 qui lui avait été confié. Des responsables de l'arrondissement de Ville-Marie ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les responsables du dossier ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de deux conduites d'égouts unitaires (combinés) et de deux conduites d'eau secondaire dans les rues suivantes :

- rue Dorion, de la rue La Fontaine au boulevard de Maisonneuve;
- rue De Rouen, de la rue Dorion à la rue De Bordeaux.

La chaussée des deux rues sera aussi complètement reconstruite, ainsi que les trottoirs endommagés lors des travaux. Tous les services des maisons seront refaits (égout et aqueduc).

Les conduites secondaires d'égout unitaire et d'eau potable de la rue De Rouen, entre les rues Dorion et de Bordeaux, ont aussi été diagnostiquées en mauvais état structural et identifiées comme prioritaires quant à leur remplacement. L'égout a été installé en 1905 et l'aqueduc en 1913.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau et des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens. La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du dossier décisionnel. Les plans et devis ont été réalisés à l'interne et la surveillance sera également assurée par les employés de la division des études techniques de l'arrondissement.

L'appel d'offres a été publié le 25 mars 2014 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO ainsi que dans le journal *Le Devoir*, et les soumissions ont été ouvertes le 11 avril 2014 après 18 jours de publication.

Dix firmes se sont procuré les documents de soumission mais seules Les entreprises Claude Chagnon Inc. ont soumis un prix. La division des Études techniques a demandé aux firmes les motifs pour lesquels elles n'ont pas soumissionné. Elles ont répondu qu'elles avaient soit le carnet de commandes déjà rempli et que pour cela elles choisissaient de ne pas soumissionner pour certains contrats, soit un manque d'estimateurs, soit un manque de temps parce qu'elles avaient beaucoup de soumissions en même temps.

Les membres de la commission ont soulevé de nombreuses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont demandé à l'arrondissement d'inclure au dossier décisionnel le tableau récapitulatif des désistements des preneurs du cahier des charges ayant choisi de ne pas déposer de soumission.

Les membres ont constaté avec surprise qu'une seule soumission conforme avait été reçue pour ce contrat comportant des travaux généraux. Les représentants de l'arrondissement ont expliqué que l'emplacement du chantier, dans des rues résidentielles à proximité des accès au pont Jacques-Cartier, semblait avoir refroidi l'ardeur de plusieurs entreprises. Ils ont souligné que le soumissionnaire unique avait déjà un chantier à proximité, ce qui pouvait représenter un avantage.

Enfin, la commission a apprécié le fait que l'arrondissement ait négocié avec l'adjudicataire pour faire baisser son prix, comme le permet la *Loi sur les cités et villes* dans des situations de soumissionnaire unique.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires de l'arrondissement de Ville-Marie pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux supérieur à 2 M\$ présentant une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE146441002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.